

F034 Mobilisation pour renforcer le maillage en transports en commun

Promotion

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Exigence
Exigence 3 : Anticiper les évolutions de vi(II)e
Objectifs
<p>L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie déjà d'un réseau de transports en commun (bus, tramway, métro, RER). De nombreux projets structurants sont également engagés et viendront compléter ce maillage. Néanmoins, le réseau existant ainsi que les projets sont encore inégalement répartis et la desserte de certains secteurs et quartiers est encore insatisfaisante.</p> <p>Il s'agit donc de mobiliser les acteurs publics et privés pour mieux organiser le maillage du territoire en transports en commun pour faciliter l'accès aux grands pôles générateurs de déplacements (par exemple : emploi, santé, enseignement, commerces, culture, administration), et notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagner les projets urbains portés par les villes en développant de nouvelles liaisons ; • favoriser les correspondances avec les lignes de transports en commun existantes et à venir ; • diminuer les temps de parcours ; • apaiser la circulation afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la route ; • renforcer les liaisons territoriales ; • améliorer le partage de l'espace public ; • offrir une solution alternative aux déplacements motorisés thermiques notamment pour les territoires inscrits dans le périmètre de la zone de faible émission métropolitaine ; • améliorer l'offre de desserte ; • améliorer les conditions de circulation des bus sans dégrader les conditions de circulations des autres modes de véhicules motorisés ; • faciliter l'accessibilité de tous par l'utilisation de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite ; • organiser le rabattement vers les pôles de mobilités, notamment les gares du Grand Paris Express.
Description de l'action
<p>L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a un rôle à jouer d'accompagnateur des projets de transports en commun structurants, et d'ensemblier des différents projets pour porter les besoins complémentaires pour la population de son territoire. Il s'agit ainsi, en fonction des projets, de leurs modalités de pilotage, des compétences transférées à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre par la ou les communes concernées, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuer au financement de certains équipements ou aménagements ; • participer aux comités de suivi technique ; • apporter une vision globale aux différentes échelles du territoire, sur les enjeux d'un pôle ou d'une nouvelle infrastructure notamment en matière d'intermodalité et de cohérence des itinéraires de rabattement ; • apporter une expertise technique pour les communes en manque d'ingénierie ; • assurer le lien avec les projets connexes aux abords des pôles (accessibilité, restructuration bus, aménagement urbain...) ; • conduire des études : définition de schémas de référence d'aménagement de pôle ou pour des aménagements complémentaires ; • réaliser tout ou partie des actions validées dans le cadre des schémas de référence sous maîtrise d'ouvrage de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. <p>Voici une liste des projets soutenus par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :</p> <p><u>Les gares du Grand Paris Express (GPE)</u></p> <p>Le GPE a pour objectif de désaturer les réseaux de transports en commun et de desservir efficacement les départements de proche couronne en constituant un maillage du territoire avec les transports existants. Il vient compléter l'offre existante par une desserte de rocade inter banlieue et une liaison nord-sud entre les deux aéroports.</p>

Le territoire sera traversé par trois lignes du GPE (ligne 14, 15 et 18) soit dix gares concernées. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en particulier pilote l'étude de pôle Villejuif-IGR et engage une étude d'opportunité et de faisabilité d'une gare supplémentaire de voyageurs de la ligne 14 du GPE à Morangis associée à la réalisation d'un parking de rabattement.

Les autres pôles structurants sur les lignes RER, SNCF ou RATP

Le projet de pôle d'échanges est une démarche de réaménagement des espaces permettant d'organiser l'intermodalité d'une gare ferroviaire en conformité avec les objectifs définis dans le Plan de déplacements urbains d'Ile de France et en étant adapté au contexte et enjeux spécifiques locaux du pôle.

Hors GPE, les pôles actuellement à l'étude ou en travaux sont les suivants :

- Grand Pôle Intermodal de Juvisy-sur-Orge (lignes C et D) ;
- Viry-Châtillon (ligne D) en proximité avec la RD7 et l'Eurovéloroute ;
- Savigny-sur-Orge (ligne C) ;
- Gentilly (ligne B) ;
- Villeneuve-Saint-Georges (RER D).

Les lignes de métro

- le prolongement de la ligne 10 du métro (dans un premier temps vers Ivry Gambetta, puis vers Vitry-sur-Seine pour se mailler à la ligne 15 du GPE) ;
- le prolongement de la ligne 18 du Grand Paris Express vers l'est avec un maillage au réseau RER C et D (afin d'améliorer l'accessibilité du pôle d'Orly et permettre sa mise en relation avec les pôles économiques et d'emplois du Plateau de Saclay et du secteur de Massy).

Les nouvelles lignes de tramway :

- la ligne T9 entre Paris et la commune d'Orly, et prolongement jusqu'à l'aéroport d'Orly ;
- le prolongement de la ligne T7 entre Athis-Mons et la gare de Juvisy-sur-Orge ;
- la ligne de tram-train T12 express entre Massy et Ivry-sur-Seine.

Les Transports en Commun en Site Propre (TCSP)

- le TCSP sur la RD445 à Viry-Châtillon ;
- le TCSP de Juvisy-Évry ;
- le bus Sénia-Orly

Suivi des lignes de bus

- le réseau valouette : en 2006, dans le cadre de son Plan local de déplacements, la Communauté d'Agglomération Val de Bièvre (qui a intégré l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre) a souhaité créer un réseau de transport de proximité intercommunal afin d'offrir un service dans les quartiers mal ou non desservis. Le réseau valouette, composé de sept lignes créées en 2007 vient ainsi compléter le réseau RATP dit de référence. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est l'Autorité Organisatrice de Proximité (AOP) du réseau valouette sur le secteur du Val de Bièvre et a passé une convention d'exploitation avec la RATP qui assure le service. A ce titre, il a la responsabilité de la mise en œuvre du service et le finance. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre gère les conventions avec Ile-de-France Mobilités (IDFM) et la RATP, la communication auprès des usagers et des communes concernées. Il est en relation permanente avec les usagers et les responsables RATP des lignes ;
- le réseau de référence : concernant le réseau de référence, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre doit jouer un rôle de coordination et d'animation technique et politique auprès des villes sur le fonctionnement des lignes pour porter une position forte vis-à-vis d'Ile-de-France Mobilités et des transporteurs. L'EPT veille à coordonner les actions dans une logique de cohérence de gestion des lignes de bus et apporte une expertise technique aux communes qui le souhaitent. Ces actions peuvent porter sur différents sujets : mise en place de déviation pour raison de travaux, étude de prolongement d'itinéraire, déplacement de terminus, mise en accessibilité des points d'arrêt pour les personnes à mobilité réduite, gestion du mobilier urbain dans certaines communes, intensification nécessaire des passages des lignes de bus existantes ;

- la restructuration du réseau bus dans le cadre du Grand Paris Express : en 2014, le Syndicat des transports d'Ile-de-France (devenu depuis IDFM) a engagé des études de restructuration du réseau de bus selon cinq bassins autour de groupes cohérents regroupant quatre à six stations du GPE. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est concerné par trois bassins : au nord le secteur Bagneux/Villejuif, au sud le secteur Massy/Orly/Villejuif et à l'Est le secteur Viry-Créteil. La restructuration bus consiste à adapter la structure du réseau bus pour le rendre plus efficace et plus lisible. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre participe aux études pour positionner au mieux les terminus et les itinéraires puis définir les niveaux d'offre et apporte sa connaissance fine du territoire.

De plus, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre soutient :

- les opportunités de transport fluvial sur la Seine ;
- les projets de franchissements intégrant les transports collectifs ;
- les réflexions portant sur l'évolution d'Orlyval.

Pilotage

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes

Compétence autorité organisatrice (AO) des transports : EPT (AO de proximité), Ile-de-France Mobilités

Compétence Aménagement : EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Compétence voirie : Etat, EPT, Départements, communes

Compétence maîtrise d'ouvrage du réseau Grand Paris Express : Société du Grand Paris

Partenaires

Etat

Métropole du Grand Paris

Ile-de-France Mobilités

Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne

Société du Grand Paris

Ville de Paris

RATP

SNCF

Collectivités limitrophes

Aménageurs

Représentants de la société civile, Associations d'usagers

Temporalité

De nombreux projets de desserte vont voir le jour ou être engagés.

A court terme :

- l'achèvement des travaux de réaménagement du Grand Pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge ;
- la mise en service du tramway T9 jusqu'à Orly ville ;
- le T12 Express.

A moyen terme :

- la mise en service de la ligne 15 du GPE ;
- la mise en service du prolongement de la ligne 14 du GPE ;
- le Câble A ;
- le TZen5 ;
- le TZen4.

A plus long terme :

- le prolongement du T7 ;
- la mise en service de la ligne 18 du réseau GPE ;
- le bus Sénia-Orly.

Actions en lien

F010 : Elaboration et suivi de la politique environnementale du territoire (PCAET)

F018 : Prise en compte du facteur carbone dans les projets